

Table ronde

Les anciens élèves de la Bocconi partagent l'expérience d'entreprise

L'Alumni Bocconi France se retrouve pour la première table ronde de l'année 2009 à la CCIF. Le sujet : « Essere imprenditori in Francia, oggi », faisant partie du cycle des conférences « Savoir faire et faire savoir ».



photos credits : Roberto Sorrentino

Le cercle des anciens élèves de l'Université de la Bocconi/Section de Paris (ou Alumni Bocconi France) s'est retrouvé pour la première table ronde de l'année 2009 à la Chambre de Commerce Italienne pour la France.

Le sujet « Essere imprenditori in Francia, oggi », faisant partie du cycle des conférences « Savoir faire et faire savoir », a attiré un grand nombre de personnes.

Les rencontres qu'organise la Bocconi entre les anciens élèves dans de nombreux pays permettent de partager les expériences et de connaître les fondements de la vie professionnelle dans le pays d'accueil, en l'occurrence la France. Pour cette soirée, trois des membres de « Alumni Bocconi France », qui ont fondé leur activité en France, ont fait part de leur expérience caractérisée par un esprit créatif, de leur histoire, des difficultés auxquelles ils ont dû faire face, de leurs doutes pour le futur, tout cela avec une philosophie et une honnêteté admirables. Les trois intervenants venaient de secteurs différents : du conseil stratégique à l'importation de produits haut de gamme pour la maison en passant par la gestion du patrimoine.

L'une des raisons qui a poussé ces jeunes entrepreneurs à concrétiser leur idée était la certitude d'apporter réellement une valeur ajoutée au marché français. Ensuite, d'autres critères entrent en compte comme l'ambition personnelle et souvent la chance. Toujours selon les anciens élèves *bocconiani*, échouer dans une initiative peut être un point positif dans le CV surtout si on apprend de ses erreurs. Un conseil évident mais qui reste tout aussi important : aimer ce qu'on fait pour bien le faire et réussir. À la question comment devenir chef d'entreprise en France, certains ont rappelé des lois françaises qui facilitent le lancement d'une entreprise comme celle qui est passée en vigueur en janvier dernier instaurant le statut d'auto-entrepreneur qui permet de bénéficier par exemple d'une exonération temporaire de taxe professionnelle ou d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers pour les artisans. Le salon des entrepreneurs est aussi un bon moyen d'avoir un aperçu sur les possibilités en France. Une soirée qui mêlait l'utile à l'agréable offrant aussi l'opportunité de se retrouver entre *bocconiani*. ●